

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mamoudzou, le 25/11/2022

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte passe le relais opérationnel du projet Technopolitain à l'Association Mayotte Technopole.



En cours de construction depuis juillet 2021, dans les hauteurs de Dembéni sur une surface de plus de 3000 m², la Technopole ouvre une nouvelle page pour le développement économique et l'aménagement du territoire. Elle marque le point de départ d'un outil territorial et international, qui s'inscrit également dans le programme « Action Cœur de Ville » et qui vise à dynamiser, innover et rendre attractive la ville de Dembéni et diminuer les fractures territoriales.

Dans le cadre de la cérémonie officielle de passage de relais du projet Technopolitain, La SASU Mayotte Technopole, l'Association Mayotte Technopole (AMT) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCIM) organisent la **visite du chantier, le mardi 6 décembre de 8 h 30 à 12 h 30**. Cet événement accueillera une soixantaine d'invités, dont les partenaires financiers et institutionnels associés au projet.

Pour information, la Technopole articulera son offre autour de trois volets :

- Le service d'appui à l'innovation et à la création (détection de projets innovants, élaboration de business model, ingénierie financière, aide à l'accès à l'expertise extérieure, services spécifiques d'appui à la création d'entreprises innovantes, TIC) ;
- La Structuration du tissu économique et la mutualisation des forces et des énergies
- La mise à disposition d'infrastructures d'appui à la recherche, au développement (laboratoire de recherche, plateforme technologique mutualisée) ainsi que de l'immobilier d'entreprises (hôtel d'entreprises, pépinière...).



En effet, ce futur pôle scientifique comportera des espaces communs, des bureaux administratifs d'entreprises, un laboratoire adapté à la réalisation d'expériences scientifiques, 10 modules et salles qui seront loués à des entreprises, une résidence pour les chercheurs de passage sur Mayotte et une grande salle de conférence ayant une capacité d'accueil de 250 personnes.

Pour rappel, les **partenaires financiers** de ce projet sont :

- La Banque des Territoires,
- L'Agence Française de Développement (l'AFD),
- L'Union Européenne (FEDER),
- L'Etat,
- Le Conseil Départemental,
- La Cadema,
- La CCIM ; et
- L'Agence de développement et d'innovation de Mayotte (l'ADIM)

A propos de :

➤ **La SASU Mayotte TECHNOPOLE**

C'est une société projet qui a été créée par la CCIM le 11 juillet 2019 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés le 22 octobre 2019.

Depuis le 21 juin 2022, la SASU Mayotte TECHNOPOLE est détenue à 100% par la SAS MAYOTTE HOLDING INFRA DEVELOPPEMENT.

Cette dernière est détenue à :

- 51% par la CCIM ;
- 49% par la Banques des Territoires ;

Aujourd'hui l'objet de la holding est de détenir la totalité, ou a minima une participation contrôlante du capital social de la SASU Mayotte TECHNOPOLE assurant la construction et la gestion des bâtiments et locaux destinés à accueillir la Technopôle.

La holding projette, dans une politique de co-développement avec la CCIM, de porter également d'autres projets structurants pour le territoire de Mayotte.

Elle est dédiée à la construction de l'infrastructure de la Technopole et à son portage immobilier. Une fois la construction de la Technopole achevée, l'exploitation sera assurée par l'Association Mayotte Technopole. Un bail en l'état futur d'achèvement a été signée entre les deux entités à cet effet.

➤ L'Association Mayotte Technopole (AMT)

Dans la perspective de la mise en exploitation la Technopole, une association dénommée MAYOTTE TECHNOPOLE a également été créée (annonce n° 1975 de création de l'association Loi du 1^{er} juillet 1901 parue le 19 janvier 2021 avec le numéro de parution 20210003).

L'objet de cette association est « *de gérer à titre opérationnel la Technopole de Mayotte ; d'assurer l'investissement, l'amortissement et le renouvellement des équipements mobiliers et du système d'information de la Technopole de Mayotte ; d'assumer les prestations de maintenance et d'entretien courant de l'infrastructure ; de louer les espaces disponibles au sein de la Technopole de Mayotte et plus généralement, d'assurer l'exploitation de l'activité de la Technopole de Mayotte* », et également contribuer à la coanimation territoriale de l'écosystème Innovation-Recherche.

Les membres fondateurs de l'AMT sont :

- Le Conseil Départemental de Mayotte ;
- Le Rectorat de Mayotte ;
- La CADEMA ; et
- L'ADIM ;

Contacts Presse :

Moinamaoulida SAID_msaid@mayotte.cci.fr _ 0639 60 25 20

Rozida SALIM _ r.salim@mayotte.cci.fr _ 0639 02 27 65